

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU MARDI 11 FEVRIER 2020 – 20 heures
COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE**

**Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire
est consultable dès son approbation sur simple demande
auprès du Secrétariat Général de la Communauté de Communes Faucigny-Glières
(6 place de l’Hôtel de Ville à Bonneville)**

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS (26) : Stéphane VALLI, Jean-Pierre MERMIN, Alain SOLLIET, Marc CHUARD, Bertrand MAURIS DEMOURIOUX, Didier LAYAT, Lucien BOISIER, Muriel AVOGADRO, Jean-Paul GUIGNARDAT, Gilles ANCRENAZ, Marie-Laure MEYER, Loëtitia CHABOUD, Géraldine COFFY, Marion COMTE, Giovanni CORRIAS, Rémi DELSANTE, Valérie FERRARINI, Christophe FOURNIER, Dominique JIMENEZ, Julien MERCIER, Daniel NAVARRO, Caroline PERRIN GOTRA, Christophe PERY, Claude SERVOZ, Daniel UBERTI, Aline WATT CHEVALLIER.

DÉLÉGUÉ(S) AYANT DÉSIGNÉ UN MANDATAIRE (3) : Serge SAVOINI a donné pouvoir à Gilles ANCRENAZ, Amalia JOURDAN a donné pouvoir à Claude SERVOZ, Héléne SPANNEUT CAMAZOLLA a donné pouvoir à Marie-Laure MEYER.

DÉLÉGUÉ(S) ABSENT(S) non représenté(s) (9) : Samira BENAMMAR, Morgan BONDON, Véronique BOUCLIER, Agnès GAY, Julie HOLLOSI, Gilles NICOLLIN, Laëtitia TAVERNIER, Annick VAZQUEZ-YANEZ, Jean-Jacques VINUREL.

Monsieur Julien MERCIER a été désigné secrétaire de séance.

N°001-2020 : FINANCES LOCALES : DIVERS (SUBVENTIONS VERSÉES, TARIFS, RÉGIES) - CONVENTION D'ENGAGEMENTS DU NOUVEAU RÉSEAU DE PROXIMITÉ DES FINANCES PUBLIQUES AVEC LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES (DGFIP)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la charte d’engagement du nouveau réseau de proximité des finances publiques avec la DGFIP ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer cette charte présentée ainsi que tout document afférent.

N°002-2020 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : INTERCOMMUNALITÉ - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2019

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2019 ;
- **PROCEDE** à la signature de la page de registre à cet effet.

N°003-2020 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : INTERCOMMUNALITÉ - COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCES DU N°D0253-2019 AU N°D0304-2019

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **PREND CONNAISSANCE** des délégations de compétences du n°D0253-2019 au n°D0304-2019.

N°004-2020 : FINANCES LOCALES : DIVERS (SUBVENTIONS VERSÉES, TARIFS, RÉGIES) - CONVENTION DE DESTRUCTION ANTICIPÉE D'ARCHIVES PUBLIQUES AVEC LE PÔLE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le projet de convention de destruction anticipée d’archives publiques avec le pôle des archives départementales ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer cette convention présentée ainsi que tout document afférent.

N°005-2020 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : ENVIRONNEMENT - PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) - APPROBATION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de communes Faucigny Glières ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces de nature administrative et financière relative à la présente délibération.

N°006-2020 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - TOURISME - APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR DE LA RANDONNÉE 2020-2025, DE L'INSCRIPTION ET LA MODIFICATION DES SENTIERS AU PDIPR AINSI QUE DE LA CONVENTION CADRE DU DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU DES SENTIERS INSCRITS AU PDIPR

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **ETANT ENTENDU** que la répartition entre les communes, la CCFG et l'Office du Tourisme pour la mise en œuvre des actions se fera sur la base du tableau « Répartition des compétences pour la mise en œuvre du Schéma Directeur de la randonnée » présenté dans la partie rédactionnelle du Schéma directeur de la randonnée, Orientations – Projet du Territoire, page 7 ;
- **APPROUVE** le Schéma directeur de la randonnée de la Communauté de communes Faucigny-Glières pour la période 2020-2025 annexé à la présente délibération ;
- **APPROUVE** l'ensemble des tracés et itinéraires à conserver, modifier et intégrer au PDIPR ; ces itinéraires sont présentés dans les fiches identitaires sentiers contenus dans le Schéma directeur de la randonnée annexé à la présente délibération ;
- **S'ENGAGE** en ce qui concerne les chemins ruraux inscrits au PDIPR, à accompagner les communes à :
 - Ne pas aliéner les sentiers inscrits au PDIPR,
 - Préserver leur accessibilité et leur continuité,
 - Prévoir la création d'itinéraires de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération foncière ; ces itinéraires de substitution devant présenter un intérêt au moins égal du point de vue de la promenade et de la randonnée et à en informer le Département,
 - Maintenir la libre circulation des randonneurs,
 - Ne pas goudronner les sentiers inscrits au PDIPR ;
- **APPROUVE** le classement en SID1, SID2 et SIL des sentiers inscrits au PDIPR arrêté par le Département dont la liste et la cartographie sont annexées à la présente délibération ;
- **APPROUVE** la liste des sentiers de compétence communautaire figurant dans le Schéma directeur de la randonnée et en conséquence abroger la délibération n°27/07/13 du Conseil communautaire en date du 30 septembre 2013 ;
- **INSCRIT** dans son budget annuel, les estimations permettant la réalisation des actions énumérées dans la programmation du Schéma directeur de la randonnée annexée à la présente délibération ;
- **S'ENGAGE** à respecter les modalités de gestion définies dans le Schéma directeur de la randonnée annexé à la présente délibération et à garantir l'identification des gestionnaires des itinéraires auprès du Département ;
- **ACCEPTE** les termes et les procédures de la Convention cadre du déploiement du réseau des sentiers inscrits au PDIPR dont le projet est annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer la Convention cadre du déploiement du réseau des sentiers inscrits au PDIPR dont le projet est annexé à la présente délibération, ainsi que tout document afférent.

N°007-2020 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - APPROBATION DU SCHEMA CYCLABLE 2020-2030

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le Schéma cyclable 2020-2030 de la Communauté de communes Faucigny Glières ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant légal à signer toutes les pièces de nature administrative et financière relative à la présente délibération.

N°008-2020 : FINANCES LOCALES : FISCALITÉ - TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM) - VOTE DU TAUX 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **FIXE** les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2019 comme suit :
 - **Zone n°1** : commune d'Ayze : 10.5%
 - **Zone n°2** : commune de Bonneville : 10.5%
 - **Zone n°6** : commune de Brison : 10.5 %
 - **Zone n°3** : commune de Contamine-sur-Arve : 10.5%
 - **Zone n°7** : commune de Marignier : 10.5 %
 - **Zone n°4** : commune de Glières-Val-de-Borne : 10.5%
 - **Zone n°5** : commune de Vougy : 10.5%
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent à cette décision, et notamment l'état de notification des bases et des taux qui sera transmis aux services préfectoraux et fiscaux.

N°009-2020 : FINANCES LOCALES : FISCALITÉ - TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES (TFNB) - VOTE DU TAUX 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **VOTE** un taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) pour 2020 de 3,05% identique à celui de 2019 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent, et notamment l'état de notification des bases et des taux qui sera transmis aux services préfectoraux et fiscaux.

N°010-2020 : FINANCES LOCALES : FISCALITÉ - COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE) - VOTE DU TAUX 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **VOTE** un taux de Cotisation Foncière des Entreprises pour 2020 de 21,67 % identique à celui de 2019 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent, et notamment l'état de notification des bases et des taux qui sera transmis aux services préfectoraux et fiscaux.

N°011-2020 : FINANCES LOCALES : FISCALITÉ - TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS - FIXATION DU PRODUIT POUR 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **DECIDE** d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 550 000 € pour l'exercice 2020 ;
- **CHARGE** le Président ou son représentant légal de notifier cette décision aux services préfectoraux.

N°012-2020 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 du budget principal de la Communauté de communes Faucigny-Glières annexé à la présente délibération et équilibré à :
 - 22 597 139 € en section de fonctionnement
 - 11 292 040 € en section d'investissement
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°013-2020 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE ZAE D'AYZE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 du budget annexe ZAE d'Ayze annexé à la présente délibération et équilibré à :
 - 439 005 € en section de fonctionnement
 - 302 000 € en section d'investissement
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°014-2020 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE ZAE DE BONNEVILLE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 du budget annexe ZAE de Bonneville annexé à la présente délibération et équilibré à :
 - 2 645 305 € en section de fonctionnement
 - 1 987 800 € en section d'investissement
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°015-2020 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE ZAE DE CONTAMINE-SUR-ARVE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 du budget annexe ZAE de Contamine-sur-Arve annexé à la présente délibération et équilibré à :
 - 3 638 335 € en section de fonctionnement
 - 2 327 500 € en section d'investissement
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°016-2020 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE ZAE DE MARIGNIER

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 du budget annexe de la ZAE de Marignier annexé à la présente délibération et équilibré à :
 - 254 005 € en section de fonctionnement
 - 254 000 € en section d'investissement
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°017-2020 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE ZAE DE VOUGY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 du budget annexe de la ZAE de Vougy annexé à la présente délibération et équilibré à :
 - 200 005 € en section de fonctionnement
 - 200 000 € en section d'investissement
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°018-2020 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE CENTRE NAUTIQUE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 du budget annexe Centre Nautique annexé à la présente délibération et équilibré à :
 - 1 290 320.00 € en section de fonctionnement
 - 75 400.00 € en section d'investissement
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°019-2020 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE GESTION DES DÉCHETS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 du budget annexe Gestion des déchets annexé à la présente délibération et équilibré à :
 - 3 568 700.00 € en section de fonctionnement
 - 911 300.00 € en section d'investissement
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°020-2020 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE GEMAPI

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 du budget annexe GEMAPI annexé à la présente délibération et équilibré à :
 - 550 000 € en section de fonctionnement
 - 0 € en section d'investissement
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°021-2020 : FINANCES LOCALES : DIVERS (SUBVENTIONS VERSÉES, TARIFS, RÉGIES) - CRÉANCES ÉTEINTES**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,**

- **ADMET** en créances éteintes la somme de 6050.18 € dont le détail figure ci-dessous :
 - Madame DUPARC Véronique 6012.68 € (commission de surendettement)
 - Atelier du Château : 30 € (créances éteintes par clôture d'insuffisance d'actifs)
 - BEL CUMA : 7.50 € (créances éteintes par clôture pour insuffisance d'actifs)
- **INSCRIT** les crédits correspondants au Budget principal en section de fonctionnement ligne 020 6542.

N°022-2020 : FINANCES LOCALES : SUBVENTIONS (DOTATIONS DE L'ETAT) - FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE HAUTE-SAVOIE - SUBVENTION 2020**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le versement en 2020 d'une subvention de 900€ à la fédération des chasseurs de Haute-Savoie étant précisé que les crédits sont inscrits au budget ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°023-2020 : FINANCES LOCALES : FONDS DE CONCOURS - CRÉATION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE À BRISON - FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE BRISON**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le fonds de concours relatif à la construction d'un restaurant scolaire sur la commune de Brison, à intervenir avec la commune de Brison et la CCFG ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer la convention présentée ainsi que tout document afférent ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au Budget principal, service « ZB10003 ».

N°024-2020 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE SUR LA COMMUNE DE BRISON - RÉVISION N° 2 DES MONTANTS DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENTS (APCP)**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,**

- **VOTE** la révision des Crédits de Paiement sur l'exercice 2020, tels que détaillés ci-dessous, pour l'opération de construction d'un restaurant scolaire sur la commune de Brison, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé :

(En € TTC)

EXERCICES	REALISE 2018	REALISE 2019	PREVISION 2020	Total prévisionnel de l'opération
Crédits de Paiement prévisionnels	208 703.00	383 523.00	627 774.00	1 220 000.00
Travaux (compte 23)	208 703.00	383 523.00	627 774.00	1 220 000.00
Recettes prévisionnelles	208 703.00	383 523.00	627 774.00	1 220 000.00
Subventions		273 782.00	55 946.00	329 728.00
Fonds de concours			50 000.00	50 000.00
FCTVA	34 235.64	62 913.11	102 980.05	200 128.80
Auto-Financement				
Emprunt	174 467.36	46 827.89	418 847.95	640 143.20

- **AUTORISE** les reports de Crédits de Paiement sur l'année N+1 automatiquement ; toute autre modification du tableau présenté devra donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°025-2020 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE SUR LA COMMUNE DE VOUGY - RÉVISION N° 3 DES MONTANTS D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENTS (AP/CP)**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,**

- **VOTE** la révision des Crédits de Paiements sur l'exercice 2020, tels que détaillés ci-dessous, pour l'opération des travaux de construction d'un restaurant scolaire sur la commune de Vougy, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé :

(En € TTC)

Exercice	REALISE 2016	REALISE 2017	REALISE 2018	REALISE 2019	PREVISION 2020	Total Prévisionnel de l'opération
Crédits de Paiement prévisionnels	16 140	64 674.37	1 302 060.33	215 292.82	82 832.48	1 681 000.00
Etudes (compte 2031)	16 140					16 140.00
Travaux (compte 23)		64 674.37	1 000 082.84	172 313.06	57 832.48	1 294 902.75
Op sous mandat (45)			301 977.49	42 979.76	25 000.00	369 957.25
Recettes prévisionnelles	16 140	64 674.37	1 302 060.33	219 995.99	78 129.31	1 681 000.00
Op sous mandat (45)			301 977.49	88 022.51	25 000.00	369 957.25
Subventions		0	293 750.00	148 750.00		442 500.00
FCTVA		10 609.18	164 053.59	28 266.23	12 134.45	215 063.45
Auto-Financement	16 140				40 994.86	57 134.86
Emprunt		54 065.19	542 279.25			596 344.44
Equilibre Dépenses/recettes	-	-	-	4 703.17	-4 703.17	-

- **AUTORISE** les reports de Crédits de Paiement sur l'année N+1 automatiquement ; toute autre modification du tableau présenté devra donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°026-2020 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - AMÉNAGEMENT DU PARKING DE LA COLONNE CHARLES FÉLIX ET DE SES ABORDS À BONNEVILLE - RÉVISION N°2 DES MONTANTS DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENTS (APCP)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **VOTE** la prolongation sur l'exercice 2020 des Crédits de Paiement, tels que détaillés ci-dessous, pour l'opération des travaux d'aménagement du parking de la Colonne Charles Félix et de ses abords à Bonneville ; (En € TTC)

EXERCICES	REALISE 2018	REALISE 2019	PREVISION 2020	Total Prévisionnel de l'opération
Crédits de Paiement prévisionnels	25 749.65	335 853.68	57 696.67	419 300.00
	8 401.56			8 401.56
Travaux (compte 23)	15 082.41	228 174.78	15 000.00	258 257.19
OP sous mandat	2 265.68	107 678.90	42 696.67	152 641.25
Recettes prévisionnelles	25 749.65	335 853.68	57 696.67	419 300.00
OP sous mandat	2 265.68	107 678.90	42 696.67	152 641.25
FCTVA	2 474.12	38 807.98	3 838.79	45 120.89
Auto-Financement	21 009.85		11 161.21	32 171.06
Emprunt	-	189 366.80		189 366.80

- **AUTORISE** les reports de Crédits de Paiement sur l'année N+1 automatiquement ; toute autre modification du tableau présenté devra donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°027-2020 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG GLIÈRES-VAL DE BORNE - PETIT BORNAND LES GLIÈRES - RÉVISION N° 3 DES MONTANTS DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENTS (APCP)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **VOTE** la révision des Crédits de Paiement pour l'exercice 2020, tels que détaillés ci-dessous, pour l'opération des travaux de requalification du Centre Bourg de Glières-Val-de- Borne (commune historique de Petit-Bornand-les-Glières), le montant de l'autorisation de programme restant inchangé ; (en € TTC)

EXERCICES	REALISE 2016	REALISE 2017	REALISE 2018	REALISE 2019	PREVISION 2020	PREVISION 2021	Total Prévisionnel de l'opération
Crédits de Paiement prévisionnels	40 203.00	22 195.54	918 939.42	1 043 714.40	876 086.00	1 123 861.64	4 025 000.00
Etudes (cpte 2031)	40 203.00	19 295.71	0				59 498.71
Travaux (compte 23)		2 899.83	345 271.95	537 752.19	169 908.00	314 945.32	1 370 777.29
Op sous mandat (cpte 45)			573 667.47	505 962.21	706 178.00	808 916.32	2 594 724.00
Recettes prévisionnelles	40 203.00	22 195.54	918 939.42	992 666.52	927 133.88	1 123 861.64	4 025 000.00
Op sous mandat (cpte 45)			573 667.47	505 962.21	706 178.00	808 916.32	2 594 724.00
Subventions			132 000.00	329 323.00	183 324.00		644 647.00
FCTVA		475.69	56 638.41	88 212.87	37 631.88	51 663.63	234 622.48
Auto-Financement	40 203.00	21 719.85					61 922.85
Emprunt			156 633.54	69 168.44		263 281.69	489 083.67
Equilibre Dépenses/Recettes	-	-	-	-51 047.88	51 047.88	-	-

- **AUTORISE** les reports de Crédits de Paiement sur l'année N+1 automatiquement ; toutes autres modifications du tableau présenté devront donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°028-2020 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT RUE DES GLIÈRES ET AVENUE DU STADE À MARIGNIER - RÉVISION N° 4 DES MONTANTS DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDITS DE PAIEMENTS (APCP)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **VOTE** le prolongement sur l'exercice 2020 des montants des Crédits de Paiement, tels que détaillés ci-dessous, pour l'opération des travaux d'aménagement rue des Glières/avenue du Stade sur la commune de Marignier, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé à 891 000 € TTC ;

Exercice	REALISE 2016	REALISE 2017	REALISE 2018	REALISE 2019	PREVISION 2020	Total Prévisionnel de l'opération
Crédits de Paiement prévisionnels	12 123.36	362 583.52	82 898.16	0.00	433 394.96	891 000.00
Etudes (compte 2031)	12 123.36	10 300.80				22 424.16.
Travaux (compte 23)		282 033.86	55 545.39	0.00	391 000.00	728 579.25
Op sous mandat (cpte 45)		70 248.86	27 352.77	0.00	42 394.96	139 996.59
Recettes prévisionnelles	12 123.36	362 583.52	136 464.44	0.00	379 828.68	891 000.00
Op sous mandat (cpte 45)		70 248.86	27 352.77	0.00	42 394.96	139 996.59
FCTVA		46 248.86	9 111.67	0.00	64 139.64	119 516.14
Subvention FDDT 2017			100 000.00	0.00		100 000.00
Auto-Financement	12 123.36					12 123.36
Emprunt		246 069.83			273 294.08	519 363.91
Equilibre Dépenses/Recettes	-	-	53 566.28	-	- 53 566.28	-

- **AUTORISE** les reports de Crédits de Paiement sur l'année N+1 automatiquement ; toute autre modification du tableau présenté devra donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°029-2020 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - RESTAURATION DU CHÂTEAU DES SIRES DU FAUCIGNY À BONNEVILLE - RÉVISION N° 4 DES MONTANTS DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENTS (APCP)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **VOTE** la modification du montant de l'autorisation de programme à hauteur de 1 297 100.00 € TTC, la prolongation sur l'exercice 2020 et la révision des Crédits de Paiement, tels que détaillés ci-dessous, pour l'opération des travaux de restauration du château des sires du Faucigny (phase 1) ;

EXERCICES	REALISE 2016	REALISE 2017	REALISE 2018	REALISE 2019	PREVISIONS 2020	TOTAL PREVISIONNEL OPERATION
Crédits Paiements	64 393.44	311 526.57	610 481.19	230 698.95	79 999.85	1 297 100.00
Travaux (cpte 23)	64 393.44	311 526.57	610 481.19	230 698.95	79 999.85	1 297 100.00
Recettes Prévisionnelles	64 393.44	302 861.08	610 481.19	153 129.62	157 569.18	1 297 100.00

FCTVA	10 563.10	51 102.82	100 143.33	37 843.86	13 123.18	212 776.29
Subventions		138 032.00	352 192.80	89 196.00	144 446.00	723 866.81
Auto-financement	53 830.34			26 089.76		79 920.11
Emprunt		113 726.26	158 145.06			280 536.82
Equilibre	-	-	-	-77 569.33	77 569.33	-

- **AUTORISE** les reports de Crédits de Paiement sur l'année N+1 automatiquement ; toute autre modification du tableau présenté devra donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°030-2020 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - CHÂTEAU DES SIREs DU FAUCIGNY - RÉHABILITATION DU BÂTIMENT OUEST, DES PRISONS ET DU BÂTIMENT CENTRAL - RÉVISION N° 1 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDITS DE PAIEMENT (APCP)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **VOTE** le nouveau montant de l'Autorisation de Programme à hauteur de 1 850 000 €TTC et la répartition des Crédits de Paiement, tels que détaillés ci-dessous, pour l'opération des travaux de restauration du château des Sires du Faucigny - bâtiment ouest, prisons et bâtiment central :

(En € TTC)

Exercice	Années Antérieures 2017-2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total de l'opération
Crédits de Paiement prévisionnels	9 624.00	52 959.22	600 000.00	450 000.00	450 000.00	287 416.78	1 850 000.00
Travaux (compte 23)	9 624.00	52 959.22	600 000.00	450 000.00	450 000.00	287 416.78	1 850 000.00
Recettes prévisionnelles	9 624.00	52 959.22	600 000.00	450 000.00	450 000.00	287 416.78	1 850 000.00
Subventions		0	344 842.66	298 100.16	343 410.16	0	986 352.98
FCTVA	1 579.72	8 687.43	98 424.00	73 818.00	78 818.00	47 147.85	303 474.00
Auto-Financement	8 045.28	44 271.79			32 771.84		85 088.91
Emprunt			156 733.34	78 081.84		240 268.93	475 084.11
Equilibre Dépenses/recettes	0	0	0		0		0

- **AUTORISE** les reports de Crédits de Paiement sur l'année N+1 automatiquement ; toute autre modification du tableau présenté devra donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°031-2020 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - CHÂTEAU DES SIREs DU FAUCIGNY - AMÉNAGEMENTS DES ABORDS (RAMPE, COUR, CHEMINEMENT SUD) - RÉVISION N° 1 DES MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (APCP)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **VOTE** le nouveau montant de l'autorisation de programme à hauteur de 1 600 000 €TTC et la révision de la répartition des crédits des Crédits de Paiement, tels que détaillés ci-dessous, pour l'opération des travaux d'aménagement des abords du château (rampe, cour, cheminement sud) :

(En € TTC)

Exercice	Exercices Antérieurs	2019	2020	2021	2022	2023	Total de l'opération
Crédits de Paiement prévisionnels	39 186.07	84 529.50	400 000.00	400 000.00	400 000.00	276 284.43	1 600 000.00
Travaux (compte 23)	39 186.07	84 529.50	600 000.00	400 000.00	400 000.00	276 284.43	1 600 000.00
Recettes prévisionnelles	39 186.07	84 529.50	400 000.00	400 000.00	409 026.16	256 799.61	1 600 000.00
Subventions		0	344 842.66	298 100.16	343 410.16	0	986 352.98
FCTVA	6 428.08	13 866.22	65 616.00	65 616.00	65 616.00	45 321.70	262 464.00
Auto-Financement	32 757.99			36 283.84			69 041.83
Emprunt		70 663.28				211 477.91	282 141.19
Equilibre Dépenses/recettes	0	0	10 458.66	0	9 026.16	-19 484.82	0

- **AUTORISE** les reports de Crédits de Paiement sur l'année N+1 automatiquement ; toute autre modification du tableau présenté devra donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°032-2020 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - RÉALISATION D'ESPACES EXTÉRIEURS AU CENTRE NAUTIQUE GUY CHATEL À AZYE - RÉVISION N° 2 DES MONTANTS DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENTS (APCP)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **VOTE** le prolongement des Crédits de Paiements sur l'exercice 2020, tels que détaillés ci-dessous, pour l'opération de réalisation d'espaces extérieurs de jeux au Centre Nautique Guy Chatel ;

(En € TTC)

EXERCICES	REALISE 2018	REALISE 2019	PREVISION 2020	Total Prévisionnel de l'opération
Crédits de Paiement prévisionnels	13 274.74	255 274.16	46 451.10	315 000.00
Travaux (compte 21)	13 274.74	255 274.16	46 451.10	315 000.00
Recettes prévisionnelles	13 274.74	255 274.16	46451.10	315 000.00
FCTVA	2 177.59	41 875.17	7 619.84	51 672.60
Emprunt	11 097.15	213 398.99	38 831.26	263 327.40

- **AUTORISE** les reports de Crédits de Paiement sur l'année N+1 automatiquement ; toute autre modification du tableau présenté devra donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°033-2020 : COMMANDE PUBLIQUE : MARCHÉS PUBLICS - MUTUALISATION DE MOYENS - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE RELATIF AUX MISSIONS DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LES PROJETS DE VOIRIE, DE RÉSEAUX DIVERS, DE POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES (PAV) ET DE BÂTIMENTS ENTRE LA COMMUNE DE BONNEVILLE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FAUCIGNY GLIÈRES (CCFG) - PÉRIODE 2020-2024

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le principe de constitution d'un groupement de commandes relatif à l'accord-cadre à bons de commande pour les missions de maîtrise d'œuvre de projets de voirie, de réseaux divers, de PAV et de bâtiments entre la Communauté de communes Faucigny Glières et la commune de Bonneville, pour la durée nécessaire à l'exécution de l'accord cadre, soit une durée maximale de quatre ans ;
- **APPROUVE** la participation de la CCFG au lot relatif aux missions de maîtrise d'œuvre de projets de voirie, de réseaux divers et de PAV ;
- **APPROUVE** le principe de la passation, dans le cadre du groupement de commandes présenté, de la procédure de mise en concurrence par procédure formalisée d'appel d'offres ouvert ;
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ;
- **APPROUVE** que la CCFG soit désignée comme coordonateur du groupement ainsi formé
- **APPROUVE** que la Commission d'Appel d'Offres du groupement soit la Commission d'Appel d'Offres de la CCFG ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer la convention de constitution du groupement de commandes ainsi que tout document afférent.

N°034-2020 : COMMANDE PUBLIQUE : MARCHÉS PUBLICS - MUTUALISATION DE MOYENS - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACCORD CADRE À BONS DE COMMANDE RELATIF À LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MAINTENANCE D'UN SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION ENTRE LA COMMUNE DE BONNEVILLE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FAUCIGNY GLIERES (CCFG) PÉRIODE 2020-2024

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le principe de constitution d'un groupement de commandes relatif à l'accord-cadre à bons de commande pour la fourniture, l'installation et la maintenance d'un système de vidéoprotection entre la commune de Bonneville et la Communauté de communes Faucigny Glières, pour la durée nécessaire à l'exécution de l'accord cadre, soit une durée maximale de quatre ans ;
- **APPROUVE** le principe de la passation, dans le cadre du groupement de commandes présenté, de la procédure de mise en concurrence par procédure formalisée d'appel d'offres ouvert ;
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes relative à l'accord-cadre à bon de commande pour la fourniture, l'installation et la maintenance du système de vidéoprotection ;
- **APPROUVE** que la commune de Bonneville soit désignée comme coordonateur du groupement ainsi formé
- **APPROUVE** que la Commission d'Appel d'Offres du groupement soit la Commission d'Appel d'Offres de la commune de Bonneville
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer la convention de constitution du groupement de commandes ainsi que tout document afférent.

N°035-2020 : FONCTION PUBLIQUE : PERSONNELS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - EMPLOIS NON PERMANENTS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la création de :
 - 5 postes d'animateur vacataire à temps complet pour la période comprise entre le 24 février 2020 et le 6 mars 2020,
 - 5 postes d'animateur vacataire à temps complet pour la période comprise entre le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.
 Il est précisé que les agents contractuels ainsi recrutés seront rémunérés sur la base de l'assiette forfaitaire, en fonction du nombre de journées réellement travaillée.
 - 2 postes d'agent administratif à temps complet, recrutés sur le grade des adjoints administratifs, pour une période d'un mois à compter de la date de démarrage du contrat de travail ;

- Pour la surveillance du Lac de Motte Longue : 4 postes de MNS à temps complet recrutés sur le grade des ETAPS ou, en cas de recrutement infructueux et sous réserve de la dérogation de la DDCS, de 4 postes de surveillant de baignade (BNSSA) à temps complet, recrutés sur le grade des OTAPS, pour les périodes suivantes : week-ends du 13 et 14 juin 2020, du 20 et 21 juin 2020, du 27 et 28 juin 2020, du 5 et 6 septembre 2020, du 12 et 13 septembre 2020 et pour la période comprise entre le 29 juin 2020 et le 31 août 2020.
- Pour la surveillance du centre nautique : 3 postes de MNS à temps complet recrutés sur le grade des ETAPS ou, en cas de recrutement infructueux et sous réserve de la dérogation de la DDCS, de 3 postes de surveillant de baignade (BNSSA) à temps complet, recrutés sur le grade des OTAPS, pour la période comprise entre le 29 juin 2020 et le 30 septembre 2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°036-2020 : COMMANDE PUBLIQUE : CONVENTIONS DE MANDAT - MISE À DISPOSITION D'UNE PARTIE DU SERVICE DE SURVEILLANCE DE BAINADES DE LA CCFG POUR LA SURVEILLANCE DU LAC DE MOTTE LONGUE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition ci-joint annexée, d'une partie du service de surveillance de baignades de la CCFG, au profit de la commune de Bonneville, pour la surveillance du lac de Motte Longue, facturée au coût réel chargé à l'issue de la saison estivale ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer la convention présentée ainsi que tout document afférent.

N°037-2020 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : INTERCOMMUNALITÉ - SM3A - AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE FINANCEMENT ARVE PURE 2018 - ANNÉE TRANSITOIRE 2019

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention de financement Arve Pure 2018 à intervenir avec le SM3A ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant légal à signer cet avenant n°2 et à effectuer toutes les démarches nécessaires à son exécution.

N°038-2020 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : INTERCOMMUNALITÉ - SM3A - CONVENTION D'ENTENTE ARVE PURE 2020-2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention d'entente Arve Pure 2022 pour les actions de coordination et d'études du SM3A ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant à signer cette convention présentée ainsi que tout document afférent ;
- **INSCRIT** le montant de la participation annuelle au Budget principal.

N°039-2020 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : INTERCOMMUNALITÉ - SM3A - ETUDE HYDROMORPHOLOGIQUE DU BRONZE - AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'ENTENTE ENTRE LE SM3A ET LA CCFG

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 de la convention d'entente relative à l'étude hydromorphologique entre la CCFG et le SM3A ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant légal à signer l'avenant n°1 présenté ainsi que tout document afférent.

N°040-2020 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : INTERCOMMUNALITÉ - EAU POTABLE - CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNALE POUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE DU PLATEAU DES GLIÈRES ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET LE GRAND ANNECY AGGLOMÉRATION - AVENANT N°1

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention d'Entente intercommunale pour la gestion de l'eau potable entre la Communauté de communes Faucigny-Glières et le Grand Anancy Agglomération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer et exécuter cet avenant n°1 à la convention ainsi que tout document afférent.

N°041-2020 : DOMAINE ET PATRIMOINE : AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVÉ - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - ZAC DES BORDETS 2 À BONNEVILLE - ACCORD POUR UNE DÉROGATION À LA RÈGLE DE REcul PAR RAPPORT AUX LIMITES SÉPARATIVES POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION SUR LE LOT D PORTÉ PAR ARVE CHARPENTE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **DONNE SON ACCORD** en tant que propriétaire riverain pour admettre les constructions et installations à réaliser par Arve Charpente sur le lot D de la ZAC des Bordets II à Bonneville jusqu'à 1,5 mètres de la limite séparative commune avec le lot accueillant le parking-relais ;
- **AUTORISE** le président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°042-2020 : DOMAINE ET PATRIMOINE : AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVÉ - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - EXTENSION ZAE PRÈS-PARIS À MARGINIER - RÉALISATION DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES, RÉGLEMENTAIRES ET ENVIRONNEMENTALES RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le principe d'aménagement de la zone d'activités économiques des Près-Paris à Marignier ;
- **APPROUVE** le lancement d'une étude pré-opérationnelle pour l'aménagement de l'extension de la zone d'activités économiques des Près-Paris ;
- **APPROUVE** le lancement des procédures environnementales relatives à l'aménagement de la zone d'activités économiques des Près-Paris ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer et déposer, selon les besoins règlementaires :
 - Le dossier de demande d'autorisation de défrichement ;
 - Le dossier relatif à la loi sur l'eau ;
 - Le dossier d'étude d'impact ou d'examen au cas par cas ;

- Toute autre autorisation administrative, ou documents afférents, relatifs à toute procédure environnementale et nécessaires à l'aménagement de l'extension de la zone d'activités économiques des Près-Paris à Marignier ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer et déposer le ou les permis d'aménager, ou toute autre demande d'autorisation d'urbanisme ou administrative, nécessaires à l'aménagement de la zone, ainsi que toutes les demandes modificatives assimilées et tout document afférent, dès lors que la Communauté de communes Faucigny-Glières sera habilitée à déposer ces demandes d'autorisations.

N°043-2020 : FINANCES LOCALES : CONTRIBUTIONS BUDGÉTAIRES - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - EXTENSION ZI DES FOURMIS À BONNEVILLE - CONVENTION DE RÉTROCESSION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT MAJORÉE ENTRE LA COMMUNE DE BONNEVILLE ET LA CCFG

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le principe d'accueillir le reversement de 65% de la Taxe d'Aménagement perçue par la commune sur le secteur d'extension de la Z.I des Fourmis sur la commune de Bonneville, et ce dans le cadre d'une convention ci-annexée en pièce jointe, et qui a été soumise à approbation du Conseil Municipal de la commune de Bonneville ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention de reversement entre la commune de Bonneville et la Communauté de communes Faucigny Glières ;
- **APPROUVE** que ce nouveau principe sera applicable à compter de la signature de la convention.

Cette recette sera affectée en produit sur l'article 10226.

N°044-2020 : DOMAINE ET PATRIMOINE : AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVÉ - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - ZAE LA FORÊT - CONTAMINE-SUR-ARVE - LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE DUP

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le principe de recourir, à défaut d'acquisition amiable, à une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique sur le périmètre de l'aménagement total de la zone d'activités économiques de La Forêt à Contamine-sur-Arve, sachant que cette procédure ne clôt en aucun cas les négociations amiables en cours ou à intervenir ; les parcelles restant à acquérir étant les suivantes : OB ns°387, 1172, 1175, 1176, 1178, 1180, 1182, 1184 et 1187, d'une surface totale de 4 705m² ;
- **APPROUVE** le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et le dossier d'enquête parcellaire pour la zone d'activités économiques de La Forêt à Contamine-sur-Arve ;
- **APPROUVE** le dossier de mise en compatibilité du PLU de Contamine-sur-Arve sous réserve de la validation du dossier par la commune ;
- **SOLLICITE** Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie pour l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, d'enquête parcellaire conjointe et de mise en compatibilité du PLU, en vue d'obtenir la déclaration d'utilité publique et l'arrêté de cessibilité des parcelles comprises dans le périmètre du projet d'aménagement de la ZAE La Forêt à Contamine-sur-Arve ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal :
 - A signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération et à la poursuite de la procédure d'expropriation : notification de tous les documents : arrêtés, offres, mémoire, saisine ;
 - A représenter, le cas échéant la Communauté de communes Faucigny Glières dans la procédure d'expropriation, notamment dans la phase judiciaire : transport sur les lieux et audience.

N°045-2020 : DOMAINE ET PATRIMOINE : AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVÉ - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - ZAE LA FORÊT - CONTAMINE-SUR-ARVE - APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE CESSION DE TERRAIN

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le cahier des charges de lotissement et le cahier des charges de cession de terrain qui seront annexés aux compromis et actes authentiques de vente pour toute cession de lot issu de la première tranche d'aménagement, relatif au Permis d'Aménager n° PA07408719A0001 sur le secteur de la Zone d'Activités Economiques de La Forêt à Contamine-sur-Arve ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer le cahier des charges de ce lotissement qui sera annexé aux compromis et actes authentiques de vente pour toute cession de lot sur la première tranche d'aménagement de la Zone d'Activités Economiques La Forêt à Contamine-sur-Arve.

N°046-2020 : DOMAINE ET PATRIMOINE : ALIÉNATIONS - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - ZAE LA FORÊT - CESSION DES LOTS 6 ET 7 À L'ENTREPRISE LDI DÉCOLLETAGE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la cession à l'entreprise LDI SAS, représentée par Messieurs Perret ou Laporte ou à toute SCI ou personne morale pouvant s'y substituer, des lots n° 6 et 7 de la ZAE La Forêt à Contamine-sur-Arve de surfaces respectives d'environ 3 127m² et 14 275 m² (tel que figurant sur plan ci-joint) au prix de 75€/m² HT, pour y délocaliser son activité industrielle actuellement installée sur la commune de Bonneville ;

La présente cession sera réalisée sous les conditions suivantes :

- Obtention d'un permis de construire conforme à la réglementation du document d'urbanisme en vigueur sur la Commune de Contamine-sur-Arve, du cahier des charges de cession de terrain, du cahier de lotissement, purgé de recours des tiers ;
- Désengagement de la Communauté de Communes Faucigny-Glières envers l'entreprise LDI SAS ou à toute SCI ou personne morale pouvant s'y substituer, en l'absence de signature de compromis et de promesse unilatéral de vente dans un délai de 1 an à compter de la date de la présente délibération. En l'absence de compromis signé dans le délai précité, la CCFG notifiera au preneur par lettre recommandée avec accusé de réception sa décision de se désengager du présent projet de cession dans un délai de 2 mois à compter de la réception du courrier par le preneur. La délibération cessera de produire ses effets à compter des 2 mois sauf à ce qu'un compromis soit signé avant l'issue de ce délai.
- Résolution de la vente en cas de non commencement des travaux par l'acquéreur dans l'année suivant la signature de l'acte authentique de vente. Dans ce cas, le terrain vendu sera de plein droit acquis par la

Communauté de communes Faucigny-Glières, sans recours, et le prix payé par l'acquéreur lui sera restitué sans versement d'indemnité et sans intérêt ;

- Droit de rachat par la Communauté de communes Faucigny-Glières du tènement en cas de commencement des travaux et de non-achèvement de la construction dans les trois ans suivant la signature de l'acte authentique de vente, à un prix défini conventionnellement ou, à défaut d'accord, au prix fixé par les services d'évaluation foncière de l'État ;
- Droit de préférence consenti à la Communauté de communes Faucigny-Glières pour une durée de dix ans suivant la signature de l'acte authentique de vente, en cas de revente par l'acquéreur de tout ou partie du bien, soit de gré à gré, soit aux enchères publiques par adjudication amiable ou judiciaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant légal, à signer tout avant-contrat de vente et tout acte authentique de vente à intervenir avec Maître DELUERMOZ, notaire à Bonneville, représentant la Communauté de communes Faucigny-Glières et Maître CIAVOLELLA, représentant l'entreprise LDI SAS ou toute SCI ou personne morale pouvant s'y substituer ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer le cahier des charges de cession de terrain et le cahier de lotissement qui seront annexés à l'avant-contrat et à l'acte authentique de vente, ainsi que tout document afférent ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au Budget Annexe ZAE CONTAMINE-SUR-ARVE, à l'imputation 7015.

La surface définitive du terrain à céder sera déterminée par voie d'arpentage à la charge de la Communauté de communes Faucigny-Glières et à intervenir avant signature de l'Acte de vente.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

N°047-2020 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, LOGEMENT - LOGEMENT - APPROBATION DE LA CONVENTION POUR LE RENFORCEMENT DE L'ANIMATION DU FONDS AIR BOIS POUR 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le projet de convention pour le renforcement de l'animation du Fonds Air Bois pour l'année 2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer la convention présentée ainsi que tout document afférent nécessaire à sa bonne exécution (conventions d'application, avenants, etc.) ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au Budget Principal, section LOLO ligne 6228.

N°048-2020 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE THÔNES POUR LE FINANCEMENT DES ACTIONS TRANSVERSALES DANS LE CADRE DU PLAN PASTORAL TERRITORIAL FIER-ARAVIS 2015-2020 - APPROBATION DE L'AVENANT N°1

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de prestation de services intervenue le 15 décembre 2015 avec la Communauté de communes des Vallées de Thônes pour le financement des actions transversales dans le cadre du Plan Pastoral Territorial Fier-Aravis 2015-2020 ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant légal à signer l'avenant, ainsi que tout document afférent.
- **INSCRIT** les crédits correspondants au Budget Principal.

N°049-2020 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : INTERCOMMUNALITÉ - SYNDICAT MIXTE DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE COEUR DE FAUCIGNY - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **PREND CONNAISSANCE** du rapport d'activités 2018 du Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale Cœur de Faucigny.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h32.

Le Président,
Stéphane VALLI

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté de communes, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour les délibérations relevant du contentieux électoral, l'article R119 du Code électoral s'applique : recours dans un délai de cinq jours.